



Héritage de mes grands-parents

Par **ad599**, le **05/07/2012** à **20:29**

Bonsoir,

Mes grand-parents sont décédés il y a quelque mois de cela (a quelques mois d'intervalle).
Mon père et sa tante, deux seuls enfants, ont hérité de leur biens.

Mon père, remarié à une femme, à fait ce que l'on appelle (si j'ai bien compris) un don au dernier vivant.

Mon père vient de décéder il y a quelques jours de cela, et la succession de mes grand-parents n'est toujours pas réglée (vente de maison, etc.)

Que va-t-il se passer par rapport à la succession à finir de mes grands parents?

A) Les 50% qui devaient revenir à mon père reviendront à sa femme, car il a fait un don au dernier vivant

B) Les deux enfants de mon père (mon demi-frère et moi-même) hériterons: ma tante héritera à hauteur de 50%, mon demi-frère et moi même à hauteur de 25%

Je vous remercie d'avance pour votre aide,

(Tout extrait de loi est le bienvenu)

Bien cordialement,